Contours juridiques et technologiques de l'administration électronique en Algérie

ملامح قانونية وتكنولوجية للإدارة الإلكترونية في الجزائر

17 mai 2016

Mahieddine Djoudi
Laboratoire TechNE, Université de Poitiers
Email : mahieddine.djoudi@univ-poitiers.fr

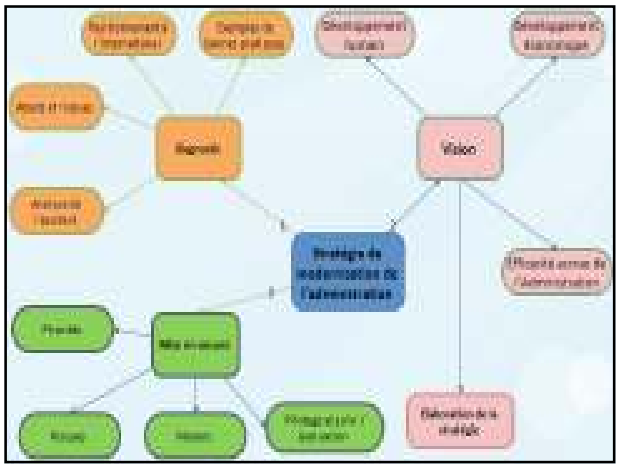

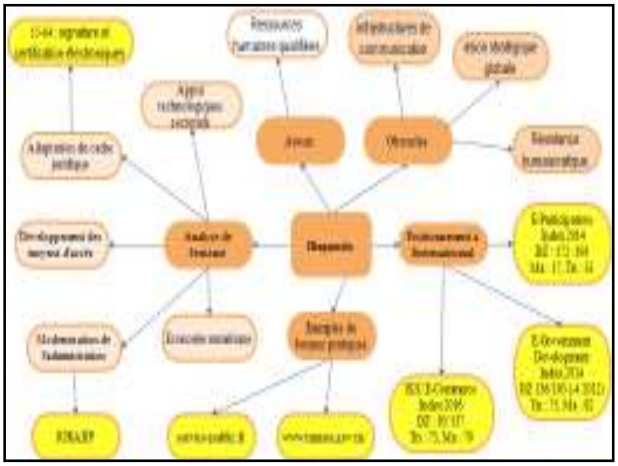

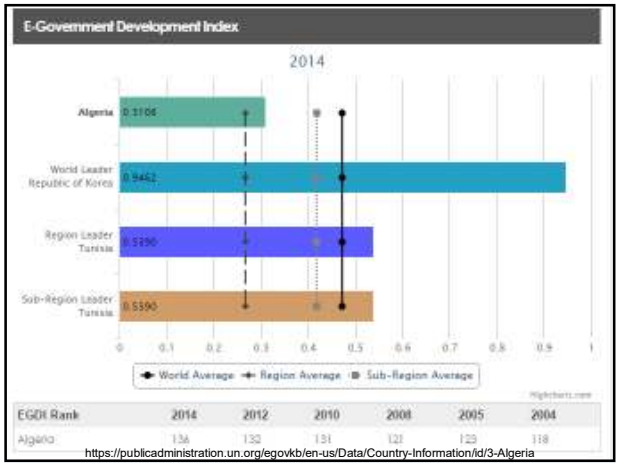

https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/3-Algeria

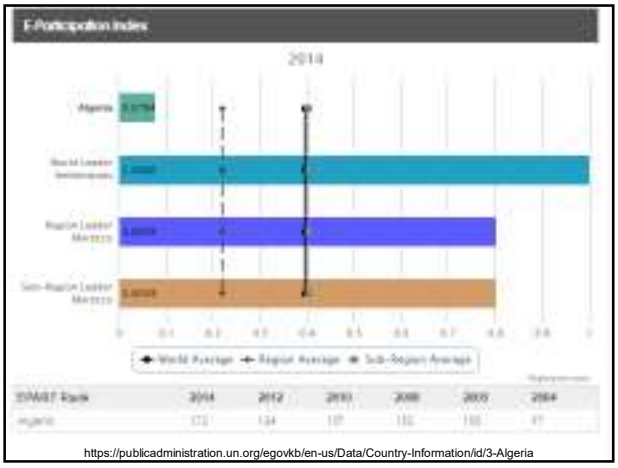

https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/3-Algeria

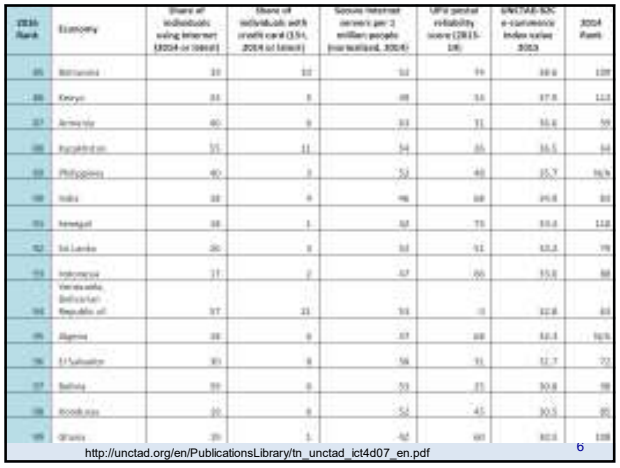
http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d07_en.pdf

Conditions de réussite

- ❖ Infrastructure fiable de télécommunications (haut débit);
- ❖ Equipements terminaux informatique (abordables);
- ❖ Système d'identification unique citoyens et des entreprises (base de données);
- ❖ Interconnexion des bases de données;
- ❖ Infrastructure de signature et de paiement électronique;
- ❖ Sécurité de l'infrastructure et des équipements terminaux;

10

Axes stratégiques

1. Développement des moyens d'accès pour tous à la société de l'information
2. Adaptation du cadre juridique et institutionnel du secteur du numérique
3. Amélioration de la qualité et de l'accessibilité du service public
4. Développement de l'économie numérique
5. Appui technologiques sectoriels.

11

Objectifs du plan d'action

1. Rendre accessible aux citoyens l'Internet Haut Débit et favoriser l'accès à la connaissance
2. Créer les conditions de la confiance numérique
3. Mettre en place une administration performante et proche de l'usager par le biais d'un ambitieux programme d'administration électronique
4. Accroitre la productivité de l'économie du pays et créer de nouveaux marchés
5. Mettre à profit les opportunités créées par le numérique

12

Enjeux économiques et sociotaux

- Mieux servir les usagers, plus simplement
- S'assurer de l'accès de plus grand nombre d'usagers possible
- Diminution des coûts de traitement et des frais d'envoi
  - Pas frais postaux / d'achat de fourniture
- Accélération des échanges et gain de temps précieux
  - Pas de délais d'envoi ou d'acheminement
- Facilitation du partage d'information
- Réduction des risques liés à l'oubli de signature ou d'émargement des documents : Signature électronique
- Geste écologique : 0 papier

13

Types d'interactions

- **Administration-Administration A2A :** relations intra et inter administrations publiques.
- **Administration-Citoyen A2C :** relation de l'administration avec les citoyens.
- **Administration-Entreprise A2B :** relation de l'administration avec les entreprises.

14

Niveaux de l'évolution des services

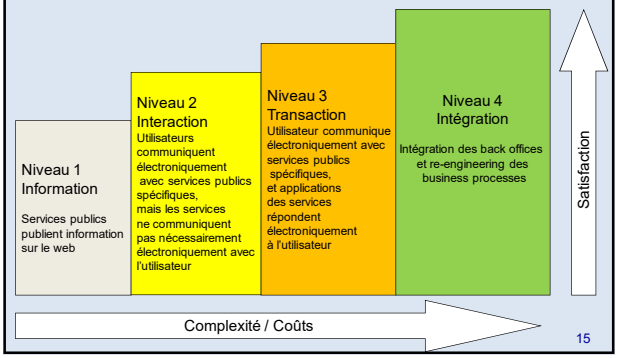

15

Niveau 1 : Information

- Encourager / contraindre les institutions et les organismes à avoir un site web de type portail contenant touts les informations utiles aux citoyens et aux entreprises.
- Favoriser l'utilisation des Systèmes de Gestion de Contenu (CMS) Open Sources à travers des directives gouvernementales.
- Respecter une charte graphique qui suit l'identité visuelle établie.
- Former les administrateurs à mettre à jours à temps des applications support et surtout du contenu des sites web.
- Former les usagers à la maitrise des outils du quotidien.

16

Niveau 2 : Interaction

- Communication dans les deux entre l'administration et ses administrés (internes et externes)
- Poser des questions via le courrier électronique ou communiquer avec des fonctionnaires.
- => Mettre en place un système de messagerie.
- Mettre sur le site tous les documents papiers en format numérique dont l'utilisateur à besoin.
- Concevoir pour le téléchargement des formulaires sous forme de fichiers pdf remplissables en ligne ou sur le poste de travail du client
- Participer dans certains débats sociaux et politiques

17

Niveau 3 : Transaction

- Permettre aux usagers de compléter leurs transactions en ligne sans se déplacer
- Applications de type e-service ou télé-service
- Adaptation des procédures
- Adaptation et formulation de nouvelles réglementations et lois
- Authentification des documents et signature électronique
- Paiement en ligne

18

Niveau 4 : Intégration

- Administration centré sur l'usager
- Réinventer les processus et les procédures administratifs (en les simplifiant)
- => Pour rendre les services plus rapides et meilleur coût tout en assurant l'interopérabilité
- Communication et échange entre les systèmes
- Informations et transactions entre services disponibles via portails axés sur les intentions
- Site web personnalisé avec des comptes personnels intégrés

19

Cadre réglementaire

- L'article 39 de la **loi 2000-03** du 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications confère à l'ARPT le pouvoir de délivrer des **autorisations** aux prestataires de services.
- La **loi n° 05-10** du 20 juin 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-58 relative au code civile reconnait **l'écrit électronique** comme étant un **moyen de preuve**.
  - *"Art. 323 ter. — L'écrit sous forme électronique est admis en* tant que preuve au même titre que l'écrit sur support papier, à la condition que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité".

20

Cadre réglementaire

- Le **décret** exécutif n° 07-162 du 30 mai 2007 a expressément soumis l'activité de certification électronique au régime de l'autorisation.
  - Art. 3. - Sont subordonnés à l'octroi d'une autorisation délivrée par l'autorité de régulation de la poste et des télécommunications, l'établissement et l'exploitation … des services de certification électronique.
- Loi n° 15-04 du 1er février 2015 fixant les règles générales relatives à la signature et à la certification électroniques.

21

Cadre réglementaire

1. **Signature électronique :** données sous forme électronique, jointes ou liées logiquement à d'autres données électroniques, servant de méthode d'authentification.
2. **Signataire :** personne physique qui détient des données de création de signature électronique, agissant pour son propre compte ou pour celui de la personne physique ou morale qu'elle représente.
3. **Données de création de signature électronique :** données uniques, telles que des codes ou des clés cryptographiques privés, que le signataire utilise pour créer une signature électronique.
4. **Dispositif de création de signature électronique :** matériel ou logiciel destiné à mettre en application les données de création de signature électronique.

22

Cadre réglementaire

5. **Données de vérification de signature électronique :** des codes, des clés cryptographiques publiques ou d'autres types de données, qui sont utilisées pour vérifier une signature électronique.
6. **Dispositif de vérification de signature électronique :** matériel ou logiciel destiné à mettre en application les données de vérification de signature électronique.
7. **Certificat électronique :** document sous forme électronique attestant du lien entre les données de vérification de signature électronique et le signataire.
8. **Clé cryptographique privée :** chaîne de chiffres détenue exclusivement par le signataire et utilisée pour créer une signature électronique, cette clé est liée à une clé publique.

23

Mise en oeuvre

- la protection des données à caractère personnel;
- la signature électronique et du numéro d'identification unique des entreprises,
- les bases de donnée et accès aux ressources authentiques;
- les formulaires électroniques;
- la mutualisation informatique entre services publics;
- le recours aux logiciels libres dans les administrations publiques;
- le dispositif juridique de lutte contre la cybercriminalité;
- la dématérialisation des marchés publics.

24

Exigences de sécurité

- Les 4 exigences d'un échange de confiance
  - **l' Authentification**: chaque partie à l'échange est assurée que sa contrepartie est bien celle qu'elle prétend être;
  - **l' Intégrité**: la partie recevant un message de données est assurée que celui-ci est identique au message émis, ou que dans le cas contraire, il en sera averti;
  - **la Confidentialité**: les parties sont assurées que le contenu de leurs échanges ne sont connus que d'eux-mêmes
  - **la Non Répudiation**: les parties sont assurées que l'échange et ses termes ne seront pas contestés plus tard

25

Le certificat électronique

- Document numérique attestant de la propriété d'une clé publique par une personne : identification
- Permet une **authentification forte** et assure la sécurité pendant le transport et l'intégrité des informations et documents transmis.
- Le certificat électronique est conçu pour être Infalsifiable
- Il contient les informations suivantes :
  - ✓ L'identité du porteur du certificat
  - ✓ L'identité et la signature de l'autorité de certification
  - ✓ La durée de vie du certificat
  - ✓ La déclaration de qualification du certificat
  - ✓ La clé publique du porteur de certificat

26

La signature électronique

- Cachet électronique qui permet une **authentification forte** et assure la sécurité pendant le transport, intégrité des informations et documents transmis
- il contient les informations suivantes :
  - L'identité du porteur du certificat
  - L'identité et la signature de l'autorité de certification
  - La durée de vie du certificat
  - La déclaration de qualification du certificat
  - La clé publique du porteur de certificat

27

Autorités de certification électronique

- Autorité **nationale** de certification électronique
  - Ministère de tutelle : 1er ministère
  - Promouvoir l'utilisation et le développement de la signature et la certification électroniques et de garantir la fiabilité de leurs usages.
- Autorité **gouvernementale** de certification électronique
  - Ministère de tutelle : MPTIC
  - Contrôle de l'activité de certification électronique des tiers de confiance ainsi que la fourniture de services de certification électronique au profit des intervenants dans la branche gouvernementale.
- Autorité **économique** de certification électronique
  - Ministère de tutelle : MPTIC
  - Suivi et du contrôle des prestataires de services de certification électronique qui fournissent les services de signature et de certification électroniques au profit du public.

28

Support du certificat électronique

- Organisme émetteur :
  - **Centre de personnalisation de la puce pour la signature électronique**
  - **Dépendant du ministère de la justice**
  - Capacité : entre 500 et 1 000 puces par mois.
  - **Wilaya pilote :** Sétif, Sidi Bel-Abbès, Ouargla et Tipasa.
- Formats
  - la clé USB
  - la carte à puce

29

Certificat électronique pour la justice

- Elle permet de signer et de délivrer par voie électronique des documents et des actes judiciaires qui seront admis en tant que preuve au même titre que l'écrit sur support papier dès lors que la personne dont il émane est identifiée
- Elle permet également d'échanger des documents électroniques entre les juridictions et les services de la police judiciaire.
- Validité
  - Valable 3 ans par exemple
  - Abonnement annuel
  - Peut être révoqué par le titulaire ou le représentant légal de l'organisme ou de l'entreprise à tout moment.

30

Exemple d'une procédure d'acquisition

- Demande en ligne sur le site
- Validation des pré-requis techniques sur l'ordinateur connecté à Internet
- Réservation en ligne du certificat sur le site par un formulaire
- Envoi des documents au bureau d'enregistrement
- Face à face avec un opérateur pour retirer le certificat
- Installation du certificat sur l'ordinateur

31

Quelques recommandations

- Accélérer la mise en place du haut débit à travers tout le pays.
- Former les ingénieurs dans les métiers de l'Administration électronique
  - Développement
  - Intégration
  - Sécurité, …
- Sensibiliser les usagers à la culture du numérique
- Encourager le développement des sites web institutionnels en Arabe et en Français et veiller à la mise à jour régulières des contenus.
- Favoriser l'usage de l'Open Source

32

Quelques recommandations

- Encourager la mise de place de système de messagerie propre aux institutions.
- Assouplir les procédures et réduire les couts d'acquisition des noms de domaine auprès du CERIST
- Favoriser les stockage et l'archivage des données dans des clouds nationaux
- Combler le vide juridique et réglementaire en particulier
  - Protection de la vie privé
  - Droits d'auteurs dans le numérique
  - Traces d'audit dans les systèmes de type workflow
- Encourager la mise en place de cellules de veilles technologiques au niveau de chaque secteur de l'administration

33